



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 20 juin 2016

Service Aménagement Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de
Sarreguemines

Monsieur le Maire
de la Commune de
57450 HENRIVILLE

Affaire suivie par Pascal RIDGEN
pascal.ridgen@moselle.gouv.fr
03 87 28 30 80

Objet : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant le plan d'épandage agricole des boues de la STEU de Farébersviller

P.J. : Récépissé de déclaration
courrier de notification
Fiche descriptive du IOTA

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Valorisation agricole des boues de la station de traitement des eaux usées de Farébersviller**

Ce dossier a été déposé par : M. le Président de la Communauté de Communes de FREYMING-MERLEBACH.

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire de la fiche descriptive du IOTA ;
- un exemplaire du «**récepissé de déclaration n° 57-2016-00145** en date du 18 avril 2016, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau


Valérie ANTOINE-POTIER

